



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE
Canton de Luneray

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis dans la salle du Conseil de la mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de M. Olivier BUREAUX, Maire.

Étaient présents : Mme BOURDON, M. DELABARRE, M. FOGT, Mme JOUAN, Mme RIGOULOT, M. SUEUR, Mme GUMEZ, Mme CARTIER, Mme CARPENTIER, Mme MOREL et M. BLED.

Était excusés : Mme Christelle JORAND qui a donné pouvoir à Mr DELABARRE Pascal,
M. Albert HATCHUEL qui a donné pouvoir à Mme BOURDON Marie-Hélène
M. Guillaume PATENOTRE qui a donné pouvoir à Mr BUREAUX Olivier

Secrétaires de séance : Mme BOURDON Marie-Hélène

Monsieur le Maire accueille ses collègues et conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, propose de désigner Mme BOURDON en qualité de secrétaire de séance. Proposition acceptée à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2022

Monsieur le Maire recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par chacune des personnes présentes ce jour-là.

Action Sociale

Monsieur Le Maire souhaite améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en apportant une aide pour les fêtes de fin d'année.

L'aide intervient dans les domaines suivants :

- ✓ L'enfance : (l'arbre de Noël) d'un montant de 30 € par enfant
- ✓ Attribution de carte cadeaux de Noël aux Agents publics
- ✓ Attribution de carte cadeaux départ en retraite ou dotations pour décès

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'adhérer à cette proposition afin de montrer l'attachement que nous portons au bien-être de nos agents et à leurs conditions de travail.

Bien entendu, le crédit nécessaire est prévu au budget primitif.

Vente de la maison du cimetière – parcelle 281 – Délibération 280-20221202

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la vente de la maison du cimetière au 2, Rue des Glycines, il a été constaté qu'une parcelle de 50ca (cadastré section A numéro 281), propriété de la commune était intégrée à celle des consorts CHANDELIER.

Afin de régulariser cette situation, la commune convient de céder ladite parcelle dans le prix de vente de 67 000 €.

Considérant, que la commune est bien propriétaire de cette parcelle mais qu'elle n'en dispose pas, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de régulariser la situation en procédant à la vente de ladite parcelle et de lui donner pouvoirs pour signer les actes correspondants.

Informations diverses

Noel du personnel : Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la remise des cadeaux des enfants du personnel et du personnel aura lieu le Mardi 13 Décembre 2022.

La Sainte Barbe : Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la fête de la Sainte Barbe aura lieu le Samedi 3 Décembre 2022 à partir de 16 h 00.

VTT DE LA SCIE : Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'assemblée générale de la Scie, le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 18 h 00. Monsieur Le Maire s'excuse d'être absent, il demande aux élus si possible d'être présent.

Association Les Nids : invitation à l'arbre de Noël, vendredi 16 Décembre 2022 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collègues de leur participation et lève la séance à 18h40.

Affiché le 6 Décembre 2022

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Durand'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'M. de LONGUEVILLE SUR SCIE' around the top edge and the number '76590' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.